



Commune de CHELLES  
Département de l'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L 121-10 du Codes des Communes)

Le Conseil Municipal de la Commune de CHELLES se réunira en séance ordinaire,

**Le 8 juin à 09H30 à la Mairie de CHELLES, la présence du publique sera limitée au nombre de 9.**

### ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du conseil municipal du 30 mars 2024;
- 2) Adhésion EPCI au SE60 ;
- 3) Loi APER ;
- 4) Redevance d'occupation du domaine public ;
- 5) Création d'une cagnotte en ligne ;
- 6) Tarif et règlement cantine ;
- 7) Exploitation parcelle de peuplier ;
- 8) Décision modificative au chapitre 041 ;
- 9) Tarif de la fête villageoise ;
- 10) Questions diverses.

Chelles,  
Le 28/05/2024.

Le Maire,

Christian DEBLOIS.

